

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

PROGRAMMES DE PAYS

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/8/7
26 septembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS—MALAWI (2002–2006)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Bureau régional pour
l'Afrique orientale et australe (ODK):

Mme J. Lewis

Attachée de liaison principale, ODK:

Mme E. Larsen

tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le présent programme de pays est établi sur la base du schéma de stratégie de pays (SSP) pour le Malawi, qui a été revu et approuvé par le Conseil d'administration du PAM le 24 octobre 2000. Le résumé du schéma et la décision du Conseil figurent en annexe I.

Le Malawi qui n'a pas de débouché sur la mer est un pays à faible revenu, déficitaire au plan alimentaire et parmi les moins développés, la majorité de sa population (11 millions en 1999) vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Plus de 86 pour cent des habitants sont ruraux et ont peu accès aux services de santé et d'éducation de base. Les propriétés sont petites, surtout dans le sud qui est densément peuplé, d'où des empiétements sur les terres marginales et une érosion accrue. Ces conditions, combinées à une forte incidence du VIH/SIDA, rendent les pauvres très vulnérables aux effets des catastrophes naturelles. Ils sont piégés dans le cercle vicieux de la pauvreté et ne peuvent bénéficier efficacement des possibilités de développement.

L'objectif global de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement (2001–2004) est de donner aux pauvres les moyens de réduire leur pauvreté et de prendre en charge leur développement et leur productivité par une large participation au développement socio-économique. Dans ce contexte sont apparues certaines priorités générales de la stratégie nationale, notamment l'utilisation de la décentralisation pour donner les moyens d'agir aux communautés locales, en particulier aux pauvres.

Le programme pour le Malawi a été préparé conformément à la décision du Conseil d'administration de centrer les activités de développement du PAM sur cinq objectifs, qui seraient choisis et combinés dans les programmes de pays (décision 1999/EB.A/2). Le présent programme est centré sur les objectifs 1, 2 et 3 de la politique visant à favoriser le développement, à savoir:

- permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes;
- permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.

Les activités prévues dans le programme concourront toutes à l'obtention des trois principaux effets suivants:

- amélioration de l'état de santé des mères et des enfants de moins de 5 ans vivant dans les régions pauvres où sévit l'insécurité alimentaire par une consommation alimentaire accrue et par des pratiques sanitaires et nutritionnelles améliorées;
- augmentation des inscriptions et de l'assiduité dans les écoles primaires et réduction des taux d'abandon des enfants (notamment des filles et des orphelins) dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire par la fourniture de repas scolaires;
- amélioration de la sécurité alimentaire des pauvres ruraux et urbains par la création ou la remise en état d'actifs au niveau des communautés et des ménages dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire.

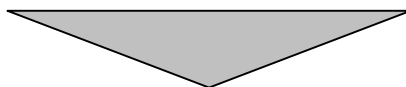
Conformément au bilan commun de pays établi par les Nations Unies pour le Malawi en 2001



et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le programme accorde prioritairement une aide alimentaire pour le développement dans les secteurs présentant les caractéristiques suivantes: i) accès inadéquat aux services sociaux de base (éducation et santé); ii) insécurité alimentaire des ménages et malnutrition récurrente dans les groupes vulnérables; et iii) personnes touchées et infectées par le VIH/SIDA. Le programme met aussi l'accent sur la planification d'urgence, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, considérées comme une fonction collective des Nations Unies au Malawi, sous la conduite du PAM. Il cible un nombre de bénéficiaires estimé à 660 000 au cours de la période de cinq ans.

Pour le programme de pays proposé pour le Malawi, qui couvre la période 2002–2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 21,1 millions de dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs (COD) de base, et de 4,7 millions de dollars pour des activités complémentaires.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays établi pour le Malawi (2002–2006)
(WFP/EB.3/2001/8/7).



ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM

1. Conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement (2001–2004) et à son Plan d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition, le programme de pays visera les ménages pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté (montant minimum nécessaire pour acheter de la nourriture). La masse des pauvres (86 pour cent) vit dans les régions rurales. Le seuil de pauvreté (1999) y est de 51 dollars par habitant/par an. Le plus fort pourcentage de population vivant au-dessous du seuil de pauvreté est concentré dans la région du sud (68 percent), puis dans le centre et dans la région du nord (63 pour cent). La majorité des ruraux est de manière répétée confrontée à des pénuries alimentaires saisonnières. La récolte commence normalement en avril, mais de nombreux ménages ont épuisé leur production en juin/juillet et dépendent donc de l'échange travail contre vivres et d'autres mécanismes de survie pendant la plus grande partie de l'année. Les inondations et les sécheresses répétées, surtout dans le sud, aggravent la situation. Dans la plupart des districts, l'accès aux services sociaux — éducation de base et soins de santé primaires, eau potable et assainissement — est insuffisant.
2. Depuis 1990, le bilan alimentaire national a globalement été déficitaire. Il résulte d'estimations récentes que de 40 à 50 pour cent des habitants vivent dans l'insécurité alimentaire (Rapport annuel du PNUD, 2000). L'analyse de l'économie alimentaire des ménages résultant du bilan alimentaire national donne à penser que la majorité de la population est confrontée à des lacunes et à des déficiences majeures au niveau de l'accès physique, social et économique à des aliments nutritifs en quantités suffisantes. D'après l'Enquête intégrée sur les ménages de 2000, 31,9 pour cent des ménages pouvaient assurer l'apport calorique quotidien recommandé, et 11,3 pour cent seulement pouvaient parvenir à ce résultat au moyen de leur production. Les résultats de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) effectuée périodiquement par le bureau du PAM au Malawi indiquent que dans 17 des 27 districts la consommation de 65 pour cent de la population est inférieure aux besoins énergétiques quotidiens minimum (2 100 kilocalories) et que la production des cinq dernières années est au-dessous de la moyenne, ce qui les fait considérer comme étant exposés à une insécurité alimentaire chronique. Les principaux indicateurs de l'insécurité alimentaire des ménages dans les régions rurales du Malawi sont la disponibilité alimentaire insuffisante causée par la faible production vivrière des ménages, l'instabilité des fournitures alimentaires, et les faibles possibilités de travail extra-agricole rémunéré. Le Gouvernement du Malawi, les donateurs locaux et le système des Nations Unies considèrent que l'insécurité alimentaire pose un problème majeur qui doit recevoir la priorité.
3. Les femmes subissent de manière disproportionnée les effets de la pauvreté, comme le montrent leur moindre apport nutritionnel, leur accès limité à un travail rémunéré, des salaires inférieurs et un accès médiocre aux soins de santé maternelle. Le programme fera donc en sorte que 63 pour cent de l'aide aille aux femmes. En outre, il ciblera les ménages les plus vulnérables et les plus exposés à l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire les ménages ayant moins d'un hectare de terre à cultiver et les ménages dirigés par une femme (représentant selon les estimations 26 pour cent de tous les petits propriétaires). Il ciblera aussi les ménages dirigés par un enfant, les ménages infectés ou touchés par le VIH/SIDA, les enfants souffrant de malnutrition grave, les orphelins, les travailleurs occasionnels, les travailleurs des plantations pauvres et disposant d'un faible revenu, les fermiers et les pauvres des villes.



4. Le VIH/SIDA est considéré comme une catastrophe nationale au Malawi, le taux d'infection étant estimé à 16,4 pour cent dans le groupe d'âge 15–49 ans. Le Rapport du Secrétariat national pour le SIDA (2000) estime qu'environ 46 pour cent des nouvelles infections par le VIH se produisent chez des jeunes âgés de 15 à 24 ans, dont 60 pour cent sont des filles, et que 265 000 personnes ont déjà contracté le SIDA depuis que le premier cas a été rapporté en 1985. Environ 735 000 personnes étaient positives pour le SIDA en 2000. Le gouvernement considère que le VIH/SIDA est durablement épidémique et a demandé des mesures spéciales en faveur des ménages touchés.
5. Le ciblage géographique des activités du programme tient compte des résultats d'ACV périodiques utilisant les principaux indicateurs suivants: insécurité alimentaire, pauvreté individuelle/des ménages, taux de malnutrition (retard de croissance, insuffisance pondérale, émaciation) supérieurs aux moyennes nationales de 50, 15,4 et 5,6 pour cent, respectivement; taux de scolarisation inférieurs et d'abandon scolaire supérieurs aux moyennes nationales de 81,4 et 11,7 pour cent, respectivement; incidence des catastrophes naturelles, et prévalence du VIH/SIDA.
6. Vu que le PAM doit combiner ses ressources avec les apports d'autres organismes, la présence d'autres partenaires importants dans les régions où il propose d'exécuter le prochain programme (prévoyant des mesures au plan de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du développement de l'infrastructure et de la lutte contre le VIH/SIDA) constituera un critère supplémentaire pour le ciblage géographique. Conformément à la recommandation de la mission d'évaluation à mi-parcours du programme de pays (2000), l'Organisation internationale du travail (OIT) évaluera au cours du présent programme les problèmes et les besoins des pauvres des villes. Les interventions répondant à leurs besoins alimentaires immédiats seront conçues sur la base des résultats de l'étude de l'OIT.
7. Conformément aux priorités du développement national, ainsi qu'au SSP, au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement destinée au Malawi, le but global du programme pour 2002–2006 est d'aider les ménages vivant dans l'insécurité alimentaire (notamment ceux qui sont dirigés par une femme ou par un enfant) à faire face à leurs besoins alimentaires et nutritionnels et à supporter les chocs économiques extérieurs, les sécheresses, les inondations et autres calamités, tout en essayant d'améliorer la situation des femmes et de lutter contre le VIH/SIDA.
8. Les activités proposées viseront toutes à:
 - améliorer l'état de santé des mères et des enfants de moins de 5 ans dans les régions pauvres où sévit l'insécurité alimentaire en accroissant la disponibilité et la consommation d'aliments et en améliorant les pratiques sanitaires et nutritionnelles;
 - augmenter les inscriptions et la fréquentation scolaires, et diminuer les taux d'abandon des enfants, notamment des filles et des orphelins, dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire, par la fourniture de repas scolaires;
 - améliorer la sécurité alimentaire des pauvres ruraux et urbains par la création/remise en état d'actifs au niveau des communautés et des ménages dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire.
9. Le prochain programme sera dominé par trois activités de base: alimentation complémentaire, appui à l'enseignement primaire, et vivres pour la création d'actifs et le développement (VCAD) dans les régions rurales et urbaines. L'aide aux ménages infectés et touchés par le VIH/SIDA sera intégrée à ces trois activités fondamentales. Un appui continu sera assuré au gouvernement pour la gestion des catastrophes et l'atténuation de leurs effets, tandis que la planification des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes seront une fonction importante de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion



des opérations en cas de catastrophe dirigée par le PAM. De plus, en attendant que des ressources deviennent disponibles, une activité complémentaire sera mise en route pour améliorer la sécurité alimentaire et renforcer les mécanismes de défense des ménages infectés et touchés par le VIH/SIDA. Un survol des objectifs du programme et des résultats prévus est présenté à l'annexe II.

PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

Ressources et processus de préparation du programme de pays

10. Conformément à ses priorités pour la mise en œuvre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et de son plan d'action connexe pour la sécurité alimentaire et la nutrition, le gouvernement augmentera son aide aux activités appuyées par le PAM. Il renforcera l'activité d'alimentation complémentaire en cours en centrant ses efforts sur la prévention par la formation sanitaire et nutritionnelle des parents et par le traitement des enfants souffrant de malnutrition moyenne afin de prévenir le risque d'aggravation. Il soutiendra le développement de l'appui à l'éducation primaire et la fusion de l'activité réponse aux catastrophes et atténuation de leurs effets avec l'activité VCAD proposée pour le prochain programme. Il en résultera une réponse plus intégrée et plus cohérente aux catastrophes et à leurs effets. Dans certains districts, ces activités seront exécutées globalement, deux ou trois d'entre elles pouvant être ciblées vers les mêmes communautés/ménages. Le niveau de ressources proposé pour les activités de base se monte à 64 000 tonnes (12 800 tonnes/an). Le coût opérationnel direct de base pour le PAM est estimé à 21,1 millions de dollars et la contribution du gouvernement à 4,5 millions de dollars, pour faire face aux dépenses de personnel, au coût d'articles non alimentaires et à d'autres coûts opérationnels.
11. Les problèmes VIH/SIDA seront intégrés aux activités fondamentales du programme. Cependant, leur ampleur justifie des actions spécifiques, qui exigeront des fonds supplémentaires. Si des fonds deviennent disponibles, une activité complémentaire sera exécutée dans quatre districts à forte prévalence de VIH/SIDA et exigera selon les estimations 14 000 tonnes (2 800 tonnes/an). Le coût opérationnel direct pour le PAM de l'activité complémentaire proposée est estimée à 4,7 millions de dollars, et la contribution du gouvernement à 500 000 dollars.
12. Les activités prévues dans le programme sont présentées dans le tableau ci-dessous.



**ALLOCATION DE RESSOURCES POUR LES ACTIVITÉS
FONDAMENTALES ET COMPLÉMENTAIRES**

Activité	Besoins en vivres (tonnes)	Besoins en vivres (%)	Bénéficiaires (nombre)	Femmes bénéficiaires (%)
Activité fondamentale 1: Alimentation complémentaire	20 000	31	290 0	78
Activité fondamentale 2: Appui à l'enseignement primaire	25 000	39	250 0	51
Activité fondamentale 3: Vivres pour la création d'actifs et le développement	19 000	30	120 0	50
Total, activités fondamentales	64 000	100	660 0	62 7
Activité complémentaire 1: Appui des personnes touchées et infectées par le VIH/SIDA	14 000	N/A	125 0	N/A
Total, programme de pays	78 000	N/A	125 0	N/A

13. En plus des ressources gouvernementales, le programme sera cofinancé par d'autres organisations des Nations Unies, ainsi que par des organisations bilatérales et non gouvernementales (ONG) représentées au Malawi. Le bureau de pays négociera avec des partenaires locaux et signera des mémorandums d'accord pour la fourniture d'articles non alimentaires et d'autres intrants, y compris l'appui à la formation de personnel de contrepartie national, en vue d'améliorer la capacité nationale de gestion du projet. Le bureau de pays travaillera avec le gouvernement à la mobilisation de ressources complémentaires.
14. Le bureau de pays au Malawi travaille déjà avec le PNUD, l'UNICEF, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'OIT à la mise en œuvre du programme en cours. Cette collaboration se poursuivra au cours du prochain programme et sera étendue au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et à l'UNESCO. En qualité de Président de l'Équipe des Nations Unies de gestion des opérations en cas de catastrophe, le PAM coordonnera toutes les activités de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets du système des Nations Unies, tandis que le Coordonnateur résident des Nations Unies coordonnera la mobilisation des ressources communes et les appels internationaux en période d'urgence. En outre, des évaluations des récoltes et des fournitures alimentaires seront effectuées conjointement, selon les besoins, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par le PAM.
15. Le programme pour 2002–2006 a pour but de répondre aux besoins des bénéficiaires et aidera le gouvernement à atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté. Il a été établi, avec le concours d'experts nationaux et internationaux, dans le cadre de consultations réunissant toutes les parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les autorités gouvernementales, les Nations Unies et d'autres donateurs présents sur le terrain au Malawi, ainsi que des ONG. L'opération a été conduite par le Conseil économique national dans le cadre du Comité consultatif pour le programme de pays et a comporté des réunions, des ateliers et des visites de terrain avec des contreparties gouvernementales, ainsi que des entretiens avec les bénéficiaires. Des consultations approfondies ont eu lieu avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des



Nations Unies pour l'aide au développement. L'accent a été mis sur la pleine participation du gouvernement à l'opération et celui-ci a démontré sa volonté d'appuyer la mise en œuvre du programme.

LES ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Alimentation complémentaire

Orientation stratégique

16. L'activité fondamentale concernant l'alimentation complémentaire vise la priorité 1 de la politique visant à favoriser le développement — permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes— priorité compatible avec le Plan pour la sécurité alimentaire et l'action nutritionnelle du Malawi.

Analyse des problèmes

17. Les conclusions de l'Enquête intégrée sur les ménages de 1998 ont indiqué que 65 pour cent de la population n'avaient pas accès à des services de santé de base adéquats. Les taux de mortalité d'enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle sont élevés, 211 pour 1 000 naissances vivantes et 620 pour 100 000 naissances vivantes, respectivement (Rapport mondial sur le développement humain 2000 du PNUD). La sous-alimentation chronique est répandue: 30 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale et 49 pour cent présentent un retard de croissance. L'émaciation est passée de 5,4 pour cent en 1992 à 7 pour cent en 1995 et à 9,8 pour cent en 2000 (Enquête démographique et sanitaire 2000). Les carences en fer, en vitamine A et en iode sont courantes chez les femmes et les enfants.
18. Un apport alimentaire insuffisant et des infections fréquentes sont les principales causes de malnutrition au Malawi. Cependant, des soins de santé maternelle et infantile inadéquats, les niveaux élevés de pauvreté et d'analphabétisme (chez les femmes notamment) et une mauvaise infrastructure sanitaire jouent aussi un rôle important. Les services de santé de district sont rudimentaires, les structures et les ressources sont inadéquates et le personnel est peu motivé et insuffisamment formé.
19. Le VIH/SIDA dont l'incidence est élevée est transmis verticalement des mères infectées aux enfants au cours de l'accouchement ou des soins. Dans la plupart des pays en développement dont le Malawi, le risque de transmission de la mère à l'enfant est élevé — 30 à 35 pour cent. Les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes infectées par le VIH souffrent généralement de malnutrition, souvent en rapport avec des infections opportunistes. Les personnes appartenant à cette catégorie ont besoin d'une alimentation complémentaire pour renforcer leur système immunitaire.

Objectifs résultats escomptés

20. L'objectif de l'activité est d'améliorer l'état de santé des enfants de moins de 5 ans et des mères dans les régions pauvres où sévit l'insécurité alimentaire en augmentant la consommation alimentaire et en améliorant les pratiques sanitaires et nutritionnelles.



21. Les résultats escomptés de l'activité sont les suivants:

- améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mères allaitantes, enfants et mères infectés par le VIH/SIDA) par une alimentation supplémentaire; et
- améliorer les pratiques d'alimentation complémentaire par la création d'un fonds de roulement pour les semences de soja et de légumes et par la formation à de bonnes pratiques en matière de santé, de nutrition et de soins aux enfants, ainsi qu'à des activités génératrices de revenus.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

22. L'aide alimentaire, sous forme de supplément nutritionnel, associée à une formation à de bonnes pratiques sanitaires, nutritionnelles et de soins aux enfants, jouera un rôle crucial pour réduire la malnutrition grave des enfants de moins de 5 ans, et annuler les effets de la faim transitoire et des carences en micronutriments chez les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les mères d'enfants souffrant de malnutrition. L'aide alimentaire fournira aussi un appui nutritionnel aux enfants et aux mères infectés par le VIH/SIDA. La fourniture de rations alimentaires aux mères/substituts maternels accompagnant les enfants aux centres de santé encouragera les mères/substituts maternels à tirer parti des services de santé et leur permettra de libérer le temps nécessaire pour mener à bien le traitement de leurs enfants souffrant de malnutrition.

Stratégie d'exécution

23. Le Ministère de la santé et de la population sera responsable de l'exécution et de la supervision générales de l'activité d'alimentation complémentaire. Pour améliorer la capacité et la motivation du personnel de santé, la supervision et la formation seront renforcées.
24. Le PAM assurera les livraisons et la distribution de vivres aux centres de récupération nutritionnelle, aux centres de santé maternelle et infantile et aux centres d'alimentation complémentaire. Un certain nombre d'ONG, parmi lesquelles la Société de la Croix-Rouge et l'Association hospitalière chrétienne du Malawi, se chargeront de la distribution et du suivi des vivres, ainsi que de l'établissement de rapports dans les centres de distribution finale. Des consultations sur les modalités de la mise en œuvre réunissent actuellement ces ONG et le PAM.
25. On établira un fonds de roulement pour des semences de soja et de légumes, afin de promouvoir la diversification des cultures vivrières et de permettre aux mères de produire des aliments nutritifs à l'intention de leurs enfants. Les semences seront remises sous forme de prêt aux ménages ciblés et seront remboursées après la récolte moyennant une augmentation de 25 pour cent. Le système des prêts de semences est une pratique bien établie au Malawi, largement acceptée par la population et a fait l'objet dans le cadre du programme actuel de tests qui ont donné d'excellents résultats. Le fonds sera cogéré par les fonctionnaires de district et par les communautés. Les mères ciblées recevront une formation à la gestion du fonds et à la préparation d'un mélange maïs-soja de confection familiale, appelé localement *Likuni Phala*. Cet aliment composé très populaire est également produit et vendu commercialement au Malawi. Mais comme il est coûteux, le fonds de roulement aidera les ménages pauvres à le produire à un coût inférieur, tant pour la consommation personnelle qu'à titre d'activité génératrice de revenus. Une formation à d'autres activités génératrices de revenus et commerciales, ainsi qu'en hygiène, en nutrition et en soins aux enfants, sera également assurée.



Bénéficiaires et avantages escomptés

26. Cette activité sera orientée vers des communautés choisies dans dix districts (deux dans les régions du centre, six dans les régions du sud et deux dans les régions du nord) où le pourcentage de malnutrition aiguë est très élevé. Les enfants souffrant de malnutrition grave admis dans les centres de récupération nutritionnelle de tout le pays seront également ciblés. Au total, 290 000 bénéficiaires recevront une aide au cours de la période de cinq ans. L'activité ciblera chaque année quelque 28 000 enfants âgés de 6 mois à 5 ans: 8 000 enfants souffrant de malnutrition grave seront admis dans les centres de récupération nutritionnelle et 20 000 seront atteints par les centres de santé maternelle et infantile/alimentation complémentaire communautaire. Sur ces 28 000 enfants, environ 15 000 (54 pour cent) seront des filles. Chaque année, quelque 30 000 femmes recevront une aide: environ 8 000 seront des mères accompagnant leurs enfants souffrant de malnutrition grave dans des centres de récupération nutritionnelle et environ 22 000 seront des femmes enceintes ou des mères allaitantes fréquentant les centres de santé maternelle et infantile/d'alimentation complémentaire communautaire. Chaque femme se rendant au service de récupération nutritionnelle recevra une ration familiale quotidienne de farine de maïs, tandis que son enfant souffrant de malnutrition grave bénéficiera d'un traitement. En raison de la longue période qu'exige le traitement de ces enfants (moyenne: deux mois), les femmes viennent généralement au service de récupération nutritionnelle avec tous leurs enfants en bas âge. La ration familiale leur permet donc de se nourrir et de nourrir leurs enfants, ce qui les incite à rester au service pendant toute la durée du traitement. Les 22 000 femmes fréquentant chaque année les centres de santé maternelle et infantile/d'alimentation complémentaire communautaire recevront des rations de repas de maïs à emporter à la maison. On estime que sur un total de 28 000 enfants, environ 1 500 (5 pour cent) et sur un total de 30 000 femmes recevant une aide alimentaire, environ 4 300 (15 pour cent) seront infectés par le VIH/SIDA. Environ 5 000 femmes fréquentant les centres de santé maternelle et infantile/ d'alimentation complémentaire communautaire participeront aussi au fonds de roulement de semences de soja et de légumes.
27. On formera une centaine de volontaires de la santé communautaire et d'accoucheuses traditionnelles dans les domaines suivants: amélioration nutritionnelle, santé, maternité sans risque et pratiques de soins aux enfants, soins aux personnes atteintes de maladies transmises sexuellement, parmi lesquelles le VIH/SIDA. Dans le cadre de cette activité, un service volontaire et confidentiel de conseil et de test sera établi dans des dispensaires de santé maternelle et infantile/d'alimentation complémentaire communautaire.

Appui, coordination et partenariats

28. Le PAM fera appel à des donateurs locaux et internationaux ainsi qu'à des fonds provenant de dons spéciaux pour mettre en place un système amélioré de suivi et d'évaluation ainsi que de formation sanitaire et nutritionnelle du personnel du Ministère de la santé et de la population et des ONG.
29. En collaboration avec le PAM, le Ministère de la santé et de la population coordonnera les activités des partenaires chargés de l'exécution et assurera une livraison et une distribution efficaces des vivres, ainsi que l'établissement des rapports. Il nommera un coordonnateur national des activités (nutritionniste) et trois responsables du suivi chargés de coordonner et de suivre les activités des autorités de district et des ONG associées à l'opération, ainsi que de fournir des avis sur les procédures de mise en œuvre. La coordination avec le programme de nutrition appuyé par l'UNICEF sera assurée au sein du Fonds des Nations Unies pour le partenariat interinstitutions, mis en œuvre par le Programme de gestion intégrée des maladies de l'enfant.



30. Depuis 1999, le projet de vulgarisation nutritionnelle de l'Union européenne aide les services de récupération nutritionnelle de la région du sud à fournir des oligo-éléments (polyvitamines pour la croissance des enfants). Une récente évaluation de ce projet commandée par l'Union européenne préconise son extension à tout le pays et considère que la fourniture de produits du PAM aux services de récupération nutritionnelle est indispensable à la mise en œuvre du protocole thérapeutique. Le PAM et l'Union européenne ont donc décidé d'exécuter en partenariat la composante récupération nutritionnelle de l'activité d'alimentation complémentaire.
31. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et un certain nombre d'organismes internationaux et d'organisations bilatérales aident le gouvernement à améliorer l'infrastructure sanitaire actuellement très déficiente en construisant et en rénovant les installations de santé et en formant du personnel médical, ainsi qu'en développant le programme gouvernemental d'alphabétisation des adultes qui devra cibler spécifiquement les femmes.

Dispositifs de suivi

32. Un nouveau système de suivi s'appuyant sur la communauté s'assurera de la participation de tous les intéressés à tous les niveaux. Le Ministère de la santé et de la population et les partenaires chargés de l'exécution collecteront des données sur la distribution des vivres et prépareront des rapports trimestriels d'avancement et des rapports sur l'exécution du projet. On suivra les bénéficiaires pour déterminer comment ils perçoivent les problèmes de santé, de nutrition, de VIH/SIDA, les amener à participer aux mesures prises pour améliorer la situation dans ces domaines et dans d'autres, et connaître leur opinion sur le rôle de l'aide alimentaire et l'adéquation de l'assortiment alimentaire. Des missions conjointes de suivi et d'examen technique seront entreprises avec la FAO, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le FNUAP pour évaluer le bien-fondé technique et socio-économique des interventions, ainsi que les progrès réalisés par rapport aux objectifs et l'efficacité d'une programmation et d'une exécution conjointes.
33. On a pu identifier les principaux indicateurs utilisables pour le suivi, à savoir: nombre de nouveau-nés présentant une insuffisance pondérale à la naissance et d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition dans les communautés ciblées; production de semences de soja et de légumes par ménage de bénéficiaires; nombre de mères utilisant *Likuni Phala* confectionné à la maison dans l'alimentation de leurs enfants; connaissances et pratiques du personnel de santé et des parents de ménages ciblés; nombre de femmes et d'enfants aidés par les services de récupération nutritionnelle et fréquentant régulièrement les centres de santé maternelle et infantile et d'alimentation complémentaire communautaires.

Estimation des coûts

34. L'activité nécessitera 11 385 tonnes de farine de maïs, 7 600 tonnes de *Likuni Phala*, 335 tonnes de légumineuses, 201,6 tonnes de lait écrémé en poudre, 126 tonnes de sucre et 352,4 tonnes d'huile végétale, le coût opérationnel direct étant estimé à 7 512 577 dollars. La contribution du gouvernement est évaluée à 1 406 000 dollars.

Activité fondamentale 2: Appui à l'enseignement primaire

Orientation stratégique

35. L'activité vise la priorité 2 de la politique visant à favoriser le développement — permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la



formation. À cette fin, le programme appuiera l'alimentation dans les écoles primaires de régions choisies, en s'attachant tout particulièrement à renforcer l'aide pour l'éducation des filles et des orphelins.

Analyse des problèmes

36. De nombreux enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école, bien que l'enseignement primaire soit gratuit. En 1995, 87 pour cent des garçons et 76 pour cent des filles étaient inscrits à l'école au début de l'année scolaire, mais ces chiffres avaient diminué de 25 et de 27 pour cent, respectivement, en fin d'année (Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, 2000). L'abandon scolaire est un phénomène qui touche tout particulièrement les filles. En 1999, elles représentaient 50 pour cent des inscriptions au niveau 1, mais au niveau 8 la proportion était seulement de 42 pour cent. Les grossesses précoces conduisent aussi souvent à l'abandon. En outre, la pandémie de VIH/SIDA est responsable pour une part du faible taux d'inscription des orphelins, et en particulier des filles. Il ressort des études entreprises par le Secrétariat national pour le SIDA en 2000 que 400 000 enfants de moins de 15 ans (7,5 pour cent) sont orphelins du fait du VIH/SIDA. Une forte proportion d'entre eux ne vont pas à l'école faute d'un quelconque appui.
37. Les données de l'Enquête sur les ménages de 1998 montrent qu'en moyenne les enfants doivent parcourir 3,4 kilomètres pour se rendre à l'école dans les régions rurales et 2,7 kilomètres dans les régions urbaines. Ces distances, surtout dans les régions rurales écartées, ont un effet négatif sur la scolarisation et la fréquentation scolaire des filles davantage que des garçons. De plus, il est fréquent que les enfants n'aient pas de petit déjeuner; ayant marché sur une longue distance, ils ont donc faim en arrivant à l'école. Cela se répercute sur leur capacité d'attention et sur leur travail et provoque un absentéisme scolaire important. La qualité de l'enseignement souffre aussi du manque d'enseignants qualifiés, de matériel didactique, d'eau potable et d'installations sanitaires, ainsi que de l'inadéquation des locaux scolaires et des salles de classe.

Objectifs et résultats escomptés

38. L'objectif à long terme est d'améliorer la scolarisation et l'assiduité scolaire et de réduire les taux d'abandon, notamment des filles et des orphelins, dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire, par la fourniture de repas scolaires.
39. Les résultats escomptés sont notamment les suivants:
- augmentation de la scolarisation des enfants, notamment des filles et des orphelins, appartenant à des ménages pauvres où sévit l'insécurité alimentaires; et
 - réduction des disparités entre garçons et filles dans les taux de scolarisation et d'abandon enregistrés par les écoles primaires ciblées.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

40. Une activité pilote d'alimentation scolaire ciblant 23 500 enfants a été introduite en 1999 dans les écoles primaires d'un district et élargie à deux autres districts de la région centrale. Cette activité a montré que les repas scolaires étaient essentiels pour réduire la sensation de faim survenant à intervalles très rapprochés chez les écoliers et qu'ils augmentaient d'environ 19 pour cent les inscriptions de filles dans les classes 5 à 8 des écoles ciblées. Le programme proposé étendra le programme d'alimentation scolaire à 50 000 enfants dans cinq districts. Tous les enfants des classes 1 à 8 des écoles ciblées recevront en milieu de matinée un repas composé de porridge de *Likuni Phala* enrichi. Les filles recevront en outre chaque mois une ration de maïs à emporter à la maison lorsqu'elles auront fréquenté



l'école pendant un minimum de 18 jours scolaires sur 22. Enfin, pour maintenir la lutte contre le VIH/SIDA au centre de l'activité, une ration analogue à celle que les filles emportent à la maison sera remise à tous les orphelins des écoles ciblées, quel que soit leur sexe ou les raisons pour lesquelles ils sont orphelins.

Stratégie d'exécution

41. L'aide à l'éducation primaire tirera parti des enseignements de la phase pilote et sera mise au point avec l'entière participation du Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie. L'activité bénéficiera d'apports complémentaires du gouvernement, de partenaires des Nations Unies et d'autres donateurs qui appuieront la construction et la réfection de bâtiments scolaires, la fourniture d'eau potable et d'installations sanitaires, la distribution de matériel didactique et la formation d'enseignants. Ces apports amélioreront la qualité de l'environnement scolaire et permettront à l'école de faire face à l'augmentation attendue des inscriptions. Les communautés seront impliquées dans la gestion de l'activité par le biais d'associations d'enseignants/parents et de comités de gestion scolaire auxquels les femmes seront tout spécialement invitées à participer. Ils encourageront les parents à envoyer leurs enfants à l'école, une attention toute spéciale étant prêtée aux orphelines, organiseront la cuisson et la distribution de la nourriture dans les écoles et se chargeront de la fourniture de sel et de bois de feu pour la cuisson.

Bénéficiaires et avantages escomptés

42. L'activité sera élargie de manière à couvrir cinq districts (trois districts pilotes dans le centre et deux districts dans chacune des régions du sud et du nord). Les critères présidant au choix de ces districts comportent, outre la forte incidence de l'insécurité alimentaire, les taux d'inscription, de fréquentation et d'abandon scolaires (des filles notamment), la présence d'autres partenaires proposant leur collaboration et l'incidence élevée du VIH/SIDA. Dans trois des cinq districts retenus, la prévalence du VIH/SIDA est très élevée, puisqu'elle est de l'ordre de 33 à 22,6 pour cent, alors que la moyenne nationale est de 16,4 pour cent. L'activité visera un total de 250 000 élèves (50 000 par an); 51 pour cent seront des filles et environ 15 pour cent des orphelins des deux sexes.
43. La fourniture de repas scolaires et la remise aux filles et aux orphelins de rations à emporter à la maison, ainsi que la participation des parents aux associations d'enseignants/parents et aux comités de gestion scolaire encourageront la scolarisation et aideront à comprendre l'importance que revêt l'éducation des filles et des orphelins. Comme l'ont montré de nombreuses études, l'investissement dans l'éducation des filles et des femmes devrait notamment se traduire à long terme par une amélioration des soins aux enfants et des pratiques d'hygiène, par une meilleure compréhension des pratiques de planification familiale et par une réduction de la malnutrition des enfants.

Appui, coordination et partenariats

44. Un fonctionnaire du PAM chargé du programme national appuiera la planification et le suivi des activités ainsi que l'établissement des rapports destinés au coordonnateur national attaché au Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie. Dans chaque district le Ministère nommera un responsable de l'éducation chargé de l'établissement des plans de distribution mensuels, ainsi que de la mobilisation communautaire, de la formation des enseignants, du suivi et de l'évaluation. Il préparera aussi des rapports mensuels destinés au coordonnateur national, qui établira à son tour les rapports récapitulatifs.



45. L'activité bénéficiera de l'aide qui est actuellement fournie au Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) pour l'établissement du programme d'enseignement primaire. En outre, la collaboration avec d'autres organismes amorcée dans la phase pilote sera intensifiée, notamment avec l'UNICEF, le FNUAP et l'OMS. L'UNICEF appuiera la formation d'enseignants et de membres du comité scolaire, fournira des manuels et de l'équipement, soutiendra la construction de systèmes de distribution d'eau potable et d'installations sanitaires. Le FNUAP fournira du matériel didactique sur le VIH/SIDA et sur la santé de la reproduction et l'OMS enverra des comprimés vermifuges. La FAO fournira des semences et une aide technique pour les jardins scolaires. Des consultations sont engagées avec la Banque mondiale et le *British Department of Foreign and International Development* en vue d'étendre leur programme de construction scolaire aux écoles recevant une aide alimentaire du PAM et avec l'UNESCO qui pourrait faire bénéficier un nombre maximum d'écoles de son programme sur les directives et conseils pour les filles en âge de scolarité.
46. L'activité sera coordonnée au niveau central par le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie. Un Comité technique présidé par le Ministère et composé d'un membre de chacune des organisations suivantes —Ministère de la santé et de la population, PAM, UNICEF, FNUAP, UNESCO, FAO, ACDI— se réunira une fois par trimestre pour examiner les progrès accomplis. Au niveau du district, le responsable de l'éducation de district coordonnera toutes les opérations.

Dispositifs de suivi

47. Les indicateurs de suivi seront ventilés par sexe et incluront les taux d'inscription et de fréquentation scolaires, les taux d'abandon, les taux de réussite aux examens, ainsi que les nombres et les types d'activités exécutées par les communautés/parents dans le cadre des associations d'enseignants/parents et des comités de gestion scolaire. Ces derniers participeront au suivi au niveau communautaire. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie se chargera du suivi des vivres et préparera puis soumettra au PAM des rapports de situation trimestriels et des rapports sur l'exécution du projet. L'UNICEF, le FNUAP, l'UNESCO, l'OMS et la FAO effectueront des missions conjointes de suivi et d'examen technique pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs et l'adéquation des aspects techniques et socio-économiques de l'activité, ainsi que l'efficacité de la programmation et de l'exécution conjointes.

Estimations des coûts

48. L'activité nécessitera 20 000 tonnes de maïs et 5 000 tonnes de *Likuni Phala*, le coût opérationnel direct étant de l'ordre de 7 665 995 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 1 757 000 dollars.

Activité fondamentale 3: Vivres pour la création d'actifs et le développement (VCAD)

Orientation stratégique

49. Cette activité s'appuiera sur une approche intégrée du développement communautaire et visera l'objectif 3 de la politique visant à favoriser le développement, à savoir permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver.



Analyse des problèmes

50. Plus de 50 pour cent des ménages ruraux pauvres du Malawi vivent dans des régions exposées à la sécheresse où l'insécurité alimentaire est chronique. Même les années normales, de nombreux ménages ont épuisé les aliments de leur production au bout de trois mois. La faim qui en résulte les oblige à chercher d'autres maigres sources de revenu et ne leur permet pas d'investir du temps et du travail —leurs seules ressources— dans l'amélioration de la productivité de leurs terres marginales.
51. Par ailleurs, les inondations sont fréquentes. Dans le sud, la population rurale est très vulnérable aux inondations qui détruisent fréquemment leurs récoltes et endommagent les routes, les marchés, et autres infrastructures. La forte densité démographique de cette région a entraîné une dégradation générale du sol et une déforestation rapide, contraignant la population à empiéter sur les terres marginales. La déforestation à son tour épuise les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines, causant une grave érosion du sol et l'ensablement des cours d'eau. Les pauvres qui ont faim sont menacés par ces effets qui réduisent la productivité de leurs petites parcelles agricoles et augmentent le risque d'inondation.
52. Des poches de pauvreté et d'insécurité alimentaire justifiant une aide rapide ont également été identifiées dans les régions urbaines. Les résultats de l'évaluation des besoins en milieu urbain que doit effectuer l'OIT dans le cadre du présent programme permettront de déterminer l'ampleur de l'aide et le type des interventions répondant aux besoins alimentaires immédiats des citoyens pauvres tout en leur permettant d'investir dans des actifs ou d'entreprendre des activités génératrices de revenus.
53. Un élément essentiel de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté consiste à donner aux pauvres les moyens de s'en sortir et d'améliorer leur situation. À cette fin, le gouvernement mise sur la décentralisation et sur la participation des communautés locales au développement. Cependant, la participation effective des pauvres est souvent compromise par le fait qu'ils n'ont pas de temps pour les activités de formation et de sensibilisation qui les mettraient en mesure de participer en qualité de membres, voire de chef aux institutions communautaires, comme les comités d'aménagement villageois et les comités d'entretien des actifs. En période de catastrophe, la situation laisse les pauvres plus vulnérables encore et réduit leurs moyens de faire face, si bien qu'il est extrêmement difficile aux ménages pauvres de s'en sortir.

Objectif et résultats escomptés

54. L'objectif de l'activité VCAD est d'améliorer la sécurité alimentaire des pauvres ruraux et urbains par la création/remise en état d'actifs au niveau des communautés ou des ménages dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire.
55. Les résultats escomptés de l'activité sont les suivants:
- augmentation de la production alimentaire des petits fermiers par la création et la remise en état de petits périmètres d'irrigation dans les régions exposées à la sécheresse;
 - amélioration de l'accès aux marchés et à des installations sanitaires sûres, par la réfection des routes rurales et périurbaines et la création de systèmes de drainage, d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets dans les communautés pauvres;
 - amélioration de la base de ressources par la plantation de forêts communautaires, l'application de pratiques de conservation du sol améliorées et le développement d'aptitudes donnant accès à d'autres sources de revenus; et



- amélioration des moyens et des connaissances permettant de gérer les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

56. L'aide alimentaire représentera un supplément permettant aux ménages ciblés de faire face à leurs besoins alimentaires à court terme et, par suite, d'investir dans la constitution d'actifs au niveau des ménages et des communautés. Elle permettra aussi aux ménages pauvres de dégager le temps nécessaire pour recevoir une formation à des techniques agricoles améliorées, à la gestion et à l'entretien des actifs créés et à des activités de direction et de sensibilisation communautaires. Les aliments seront distribués sous forme de rations familiales aux personnes participant à des programmes vivres pour la création d'actifs et aux activités de formation.

Stratégie d'exécution

57. Le Département de l'administration locale coordonnera et exécutera l'activité et présidera en outre le comité technique. Les membres de ce comité appartiendront au département de préparation aux catastrophes, de secours et de relèvement, au Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, au Ministère des ressources naturelles et des questions d'environnement, et à tout autre département gouvernemental pertinent. Le comité réunira en outre les principales ONG qui ont signé des contrats opérationnels avec le PAM ainsi que les organismes des Nations Unies appuyant l'activité.

Bénéficiaires et avantages escomptés

58. Le programme couvrira 12 districts: trois dans le centre, cinq dans la région du sud et quatre dans la région du nord. Il aidera environ 120 000 personnes dont la majorité seront des ruraux; un nombre moindre de bénéficiaires viendront de régions urbaines et seront identifiés sur la base des conclusions de l'étude de l'OIT sur la pauvreté urbaine. Les femmes représenteront environ 50 pour cent des bénéficiaires; elles tireront directement avantage de 25 pour cent des actifs créés, notamment des routes d'accès aux villages, des systèmes d'eau potable communautaires et de l'acquisition de compétences dans des activités génératrices de revenus. Au sein des communautés, les participants seront choisis par les comités élus.
59. L'augmentation de la productivité de la terre, un meilleur accès aux marchés, aux intrants et aux services, ainsi que l'amélioration et la diversification des compétences des hommes et des femmes permettront aux ménages ciblés d'étendre leur base de ressources. Les interventions leur permettront d'adopter des pratiques plus durables (comme l'application de meilleures techniques de conservation du sol) et d'améliorer leur capacité de faire face aux catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets. Des mécanismes institutionnels, comme les comités de gestion des actifs, seront établis au niveau des villages et seront fortement appuyés par les comités techniques et les comités responsables de l'activité au niveau de la communauté.

Appui, coordination et partenariats

60. Le PAM poursuivra sa collaboration avec l'OIT et signera avec l'Organisation un accord pour l'appui des services techniques. L'OIT fournira notamment des directives pour l'établissement de normes de travail dans le cadre de l'activité VCAD, des procédures de gestion de la main-d'œuvre, des normes et une certification pour la qualité des actifs et leur entretien. L'OIT aidera aussi à concevoir les interventions dans les zones urbaines en fonction de l'évaluation des besoins. Conformément au plan d'action du Plan-cadre des



Nations Unies pour l'aide au développement, la composante VCAD sera exécutée en collaboration avec le FENU. Les fonds du FENU, qui seront dégagés par le Secrétariat pour la décentralisation, appuieront l'achat d'articles non alimentaires destinés aux activités de développement de l'infrastructure. Les activités de micro-irrigation et de gestion de la terre et de l'eau seront exécutées en collaboration avec la FAO et le FIDA. La remise en état de l'infrastructure sera étroitement coordonnée avec le Fonds de développement européen et le Programme de travaux publics. En cas de catastrophe, les missions conjointes d'évaluation et de suivi seront menées en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et la FAO. Le PAM, en tant que président de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe, coordonnera la réponse des Nations Unies aux catastrophes qui sont déclarées par le gouvernement.

61. Le PAM affectera à l'activité VCAD un responsable du programme national, qui aidera les assemblées de district à établir la planification et à évaluer l'activité conformément aux manuels sur les vivres pour la création d'actifs et sur la réaction aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Le Département de l'administration locale nommera un Coordonnateur des activités au niveau national qui supervisera les activités de toutes les ONG et organisations communautaires afin d'assurer leur harmonisation et leur conformité aux conditions régissant l'évaluation et la mise en œuvre. Les ministères et les départements gouvernementaux fourniront un appui technique à la petite irrigation, à la conservation des sols et de l'eau et à la construction de routes d'accès aux villages et de ponts, ainsi qu'à la formation à la production vivrière et à des activités génératrices de revenus.

Dispositifs de suivi

62. Toutes les parties prenantes participant à l'activité établiront et exécuteront conjointement une stratégie de suivi et d'évaluation s'appuyant sur les résultats. Au nombre des indicateurs à suivre figureront les mesures quantitatives et qualitatives des actifs créés; le nombre de bénéficiaires impliqués dans la gestion des actifs et participant aux institutions communautaires (y compris aux comités de développement villageois et aux comités de gestion des actifs); les changements intervenant dans la propriété, l'utilisation et le contrôle des actifs créés. Les données seront ventilées par sexe. Le Département de l'administration locale sera responsable du suivi des vivres et soumettra au PAM des rapports de situation trimestriels et des rapports sur l'exécution des projets.

Estimation des coûts

63. L'activité VCAD nécessitera 16 500 tonnes de maïs et 2 500 tonnes de légumineuses pour un coût opérationnel direct estimé à 5 938 500 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 1 337 000 dollars.

Activités d'appui

64. Le programme de pays appuiera deux activités essentielles:
- développement de la capacité du gouvernement de maintenir et d'appliquer le système d'ACV; et
 - renforcement de la capacité institutionnelle du gouvernement dans deux domaines: planification et exécution du programme, développement de la politique d'aide alimentaire.



Analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV)

65. L'unité ACV du bureau de pays du PAM continuera de travailler avec le Conseil économique national, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Unité de sécurité alimentaire de l'Union européenne pour mettre le service de suivi de la pauvreté du gouvernement en mesure de maintenir et d'utiliser le système ACV. Ce système est déjà étroitement aligné sur le système de détection précoce de la famine appuyé par l'USAID. Le service ACV du PAM aidera le gouvernement à établir un système d'information sur la gestion des catastrophes et un Plan-cadre de planification d'urgence. Plus spécifiquement, le bureau de pays du PAM aidera à mettre le service de suivi de la pauvreté en mesure: i) de conduire des enquêtes sur les vivres, la nutrition et l'éducation; ii) d'analyser les risques de catastrophe naturelle; et iii) d'évaluer à mi-campagne et en fin de campagne les récoltes et la sécurité alimentaire des ménages. Un consultant régional (spécialiste de l'ACV) sera recruté trois fois par an pour aider le bureau de pays à mener à bien cette activité. Le financement nécessaire est estimé à 50 000 dollars.

Capacité institutionnelle

66. Pour renforcer la capacité du gouvernement et mieux intégrer les activités du PAM et d'autres donateurs aux stratégies et aux politiques du gouvernement le programme appuiera la formation des partenaires chargés de l'exécution à l'identification, à la conception, à l'exécution, à la planification collective, au suivi des activités et à l'établissement des rapports. Le PAM cherchera des apports financiers et techniques auprès d'autres institutions des Nations Unies et de donateurs bilatéraux pour la mise en œuvre de cette composante.
67. Dans le but de suivre au plus près la politique visant à favoriser le développement, le PAM reverra en liaison étroite avec le Conseil économique national la politique nationale de sécurité alimentaire et veillera à ce que le rôle de l'aide alimentaire soit clairement défini dans les documents et les activités consacrés au développement ou aux urgences humanitaires. Dans ce contexte, le PAM aidera le gouvernement à compléter son plan national de gestion des catastrophes et à rédiger un manuel opérationnel sur la gestion des catastrophes. Le Conseil économique national s'engage à faire en sorte que les mesures législatives appropriées soient mises en place dans le cadre de la loi sur l'état de préparation aux catastrophes et les secours, ce qui aidera à intégrer l'atténuation des effets des catastrophes aux plans et aux activités de tous les départements gouvernementaux. Un financement estimé à 20 000 dollars sera nécessaire pour appuyer ces deux composantes du renforcement de la capacité institutionnelle.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

68. Suivent un certain nombre d'hypothèses importantes:
- Le gouvernement pourra assurer le maintien du personnel déjà formé à la gestion et/ou à l'exécution d'une activité donnée du programme et éviter ainsi la dilution de sa participation dans le long terme.
 - Le gouvernement maintiendra son engagement concernant la mise en œuvre du plan d'action national sur la sécurité alimentaire et des recommandations du Sommet mondial sur l'alimentation.
 - Les assemblées de district pourront trouver des ressources pour former leur personnel au suivi et à l'évaluation ainsi qu'aux procédures logistiques.



- Le PAM pourra surmonter les difficultés de dotation en personnel et les problèmes logistiques dus à ce que l'accent mis sur les activités de développement communautaire coïncide avec les activités de développement en cours et les activités d'urgence récurrentes, ainsi qu'avec une participation accrue au suivi et à l'évaluation.
- Le gouvernement créera et maintiendra un cadre institutionnel pour la gestion et le contrôle du programme de manière à faciliter une bonne intégration et les liaisons nécessaires entre les activités du programme ainsi qu'avec d'autres activités connexes.
- Le gouvernement et les donateurs fourniront des ressources de contrepartie, y compris des articles non alimentaires, pour compléter l'appui alimentaire du PAM.

PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

69. Avec l'aide technique d'institutions spécialisées des Nations Unies, il faudra déterminer la faisabilité technique, économique et sociale de chaque activité, et le bureau de pays préparera des résumés d'activité mettant l'accent sur la capacité de suivi et d'évaluation des partenaires chargés de l'exécution. L'activité complémentaire concernant la sécurité alimentaire et le VIH/SIDA fera également l'objet d'un examen préalable. Ces examens commenceront dès que le programme sera approuvé; ils définiront les références utilisées pour le suivi et l'évaluation des activités au cours de la mise en œuvre et constitueront la base de la préparation des résumés d'activité. Le rapport de chaque examen préalable sera discuté avec toutes les parties prenantes et l'activité tiendra compte des recommandations.
70. Un comité local de revue des activités sera institué par le PAM en concertation avec le Conseil économique national (qui préside le Comité consultatif du programme de pays). Le comité réunira des représentants des ministères techniques, des institutions des Nations Unies, des donateurs locaux s'intéressant particulièrement à une activité donnée du programme et le représentant d'une ONG; c'est lui qui recommandera, après examen technique, l'approbation de chaque activité.

Exécution du programme

71. Étant donné les changements proposés pour le prochain programme, concernant notamment le développement de l'aide à l'éducation primaire, la fusion de l'activité réponse aux catastrophes et atténuation de leurs effets à l'activité VCAD et l'introduction de l'activité complémentaire VIH/SIDA, il a fallu revoir les compétences et le profil du personnel du programme au bureau de pays, afin d'assurer une capacité de programmation adéquate. Le bureau de pays maintiendra les trois postes essentiels de responsables nationaux du programme et un poste d'administrateur international. Le titulaire du dernier poste assurera la direction du programme et aura une bonne expérience de la sécurité alimentaire et de la gestion des catastrophes. Chacun des responsables nationaux sera une contrepartie directe des coordonnateurs nationaux des activités au niveau gouvernemental. Un service de logistique renforcé, capable d'assurer une livraison et un suivi efficaces de l'aide alimentaire, a été mis en place au bureau de pays.
72. Après approbation du programme par le Conseil d'administration, le PAM préparera un accord avec le gouvernement pour 2002–2006. Lorsque chaque document sur les activités fondamentales aura été approuvé et signé par le PAM et le gouvernement, le PAM préparera un contrat opérationnel pour chaque activité. Le contrat définira clairement les



obligations de chaque partie et sera signé par le Ministre des finances et le représentant du PAM.

73. Le Conseil économique national sera responsable de la coordination au niveau national et coprésidera avec le PAM le comité consultatif pour le programme de pays composé de représentants de chacun des ministères/organismes chargés de l'exécution. Le comité consultatif se réunira deux fois par an et sera chargé du contrôle général de la mise en œuvre du programme, ainsi que de l'établissement et de la re-évaluation des liens et de la synergie avec d'autres programmes de développement nationaux. Un sous-comité technique sera chargé de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités du programme, ainsi que de leur intégration aux programmes de développement nationaux. Au niveau de la mise en œuvre, l'assemblée de district assurera la coordination et la gestion.
74. La communauté sera étroitement associée à la planification et à l'exécution de toutes les activités du programme. L'aide à l'enseignement primaire mettra l'accent sur l'alimentation complémentaire au niveau communautaire, la formation sanitaire et nutritionnelle des parents et le développement de compétences génératrices de revenus, en vue de résoudre le problème de la malnutrition récurrente. La participation des mères, des travailleurs/volontaires de soins de santé primaires et des accoucheuses traditionnelles aidera à améliorer les pratiques de soins aux enfants. Un engagement communautaire poussé, et la volonté d'assurer la cogestion avec les associations d'enseignants/parents et les comités de gestion scolaire sont indispensables. Les comités de développement villageois et les comités de gestion des actifs seront élus par les communautés et assureront la planification et le contrôle de la mise en œuvre des activités VCAD au niveau communautaire. Par le biais des comités de développement villageois les communautés établiront des plans d'action villageois identifiant les besoins en routes, périmètres d'irrigation, installations d'eau potable, etc., et leur affecteront des priorités. Les activités conformes à la politique visant à favoriser le développement seront appuyées dans la limite des ressources disponibles. Dans les districts où la décentralisation n'est pas entièrement réalisée, le programme fera appel aux ONG et aux organisations communautaires pour renforcer la mise en œuvre.
75. Le gouvernement apportera sa contribution à chaque activité du programme en prenant en charge les salaires du personnel, les coûts opérationnels et les articles non alimentaires. En ce qui concerne l'appui à l'éducation primaire, la fourniture d'enseignants supplémentaires, de bâtiments scolaires/salles de classe, d'approvisionnements en eau et d'installations sanitaires financés par le gouvernement et/ou d'autres partenaires chargés de l'exécution sera une condition de l'augmentation de l'appui du PAM.
76. Le PAM collaborera avec des ONG auxquelles seront adjugés par contrat les transports secondaires et la distribution de l'aide alimentaire aux bénéficiaires. Dans certains cas, ces ONG seront également responsables de l'exécution des activités et prendront en charge une partie du coût des articles non alimentaires et du suivi.
77. Le bureau de pays a établi un plan directeur logistique qui sera revu et amélioré à mesure que la mise en œuvre progressera afin d'assurer des livraisons et des distributions de l'aide alimentaire d'un bon rapport coût-efficacité. Il sera fait davantage appel au secteur privé et aux ONG pour le transport et la distribution.
78. On adoptera une stratégie très souple d'achats locaux des céréales lorsque des excédents seront disponibles et d'importations en période de sécheresse ou de pénurie. On achètera du *Likuni Phala*, aliment composé produit localement, qui sera utilisé dans les activités d'alimentation complémentaire et d'appui à l'enseignement primaire. Les produits qu'on ne trouve pas localement ou dont le prix n'est pas compétitif avec ceux du marché mondial,



seront achetés à l'étranger. Tous les achats locaux seront effectués conformément aux directives et procédures régissant les achats du PAM.

79. Le responsable de l'exécution de chaque activité du programme établira, en concertation avec le bureau de pays, un plan d'exécution annuel montrant clairement les objectifs à atteindre au cours de l'année. S'il devenait nécessaire de redistribuer les ressources entre les activités, le comité consultatif reverrait les réaffectations proposées et fournirait des directives.

Stratégie de retrait

80. L'affectation géographique des ressources du programme sera déterminée sur la base des données de l'ACV. Les activités de développement et l'aide alimentaire du PAM seront progressivement supprimées dans les communautés à mesure que les disponibilités alimentaires et la consommation des ménages s'amélioreront de manière durable. Des mises à jour périodiques de l'ACV seront indispensables pour orienter ces décisions et pour aider le comité consultatif à redistribuer les ressources entre les activités ou les districts. Le bureau de pays du PAM collaborera étroitement avec le gouvernement pour faire en sorte que celui-ci augmente progressivement sa contribution au programme dans le cadre de sa stratégie et de ses budgets de réduction de la pauvreté. Toutes les activités du programme appliqueront une stratégie de retrait qui encouragera les communautés à prendre le relais et à accéder à davantage d'autonomie par l'augmentation et la diversification de la production dans les fermes, le développement d'activités rémunératrices et l'amélioration de l'économie alimentaire et de la nutrition au niveau des ménages. Il faudra en outre que le renforcement des structures permettant à la communauté de prendre le relais et des institutions responsables de l'utilisation et de l'entretien des actifs communautaires soit intégré à la planification, à l'exécution des activités et à la stratégie de retrait, afin que les communautés et les ménages puissent adopter des moyens de subsistance plus durables et entretenir les actifs créés, lorsque l'aide du PAM prendra fin.
81. Le gouvernement prendra le relais et assurera l'exécution du programme, ce qui suppose qu'il poursuive sa politique de décentralisation et engage pleinement ses services techniques dans la mise en œuvre des activités.

Durabilité

82. Il faudra renforcer l'appui aux comités de développement villageois et aux comités de gestion des actifs et établir un cadre national d'entretien des actifs communautaires qui sera intégré aux plans de développement de district. Le PAM déterminera les ressources nécessaires pour préparer les autorités des communautés et des districts à gérer les actifs mis en place, lorsque l'aide extérieure aura pris fin. La création d'associations d'enseignants/parents et de comités de gestion scolaire constituera un élément important de l'appui à l'enseignement. Le fonds de roulement pour les semences de soja et de légumes, la formation sanitaire et nutritionnelle et la formation à des activités génératrices de revenu contribueront à ce que les ménages ciblés adoptent des habitudes alimentaires répondant mieux à leurs besoins.

Suivi du programme et vérification des comptes

83. Le bureau du PAM au Malawi, le gouvernement et d'autres parties prenantes formuleront conjointement une stratégie de suivi et d'évaluation tenant compte des indicateurs présentés dans le cadre logique (annexe II) et des buts arrêtés dans les plans d'activité annuels. Les ministères et les coordonnateurs nationaux assureront le suivi et l'établissement de rapports réguliers, dans les délais voulus. Chaque contrat opérationnel



exposera dans le détail les besoins et les responsabilités de la mise en œuvre de la composante suivi et évaluation. Le comité consultatif passera régulièrement en revue les procédures de mise en œuvre et de gestion afin de tirer parti des enseignements tirés des rapports de suivi et d'évaluation.

84. Le gouvernement et les ONG participant à l'exécution soumettront au PAM des rapports vérifiés. Ces rapports rendront compte de l'aide alimentaire reçue et distribuée, ainsi que des soldes et de l'utilisation de tous les fonds et articles non alimentaires fournis par le PAM à chacune des activités du Programme. Une vérification finale sera faite et le gouvernement soumettra au PAM un rapport récapitulatif dans les six mois suivant la fin du programme proposé.

Activités complémentaires

85. Bien que les activités du programme prévoient une aide aux personnes infectées et touchées par le VIH/SIDA, la dimension du problème au Malawi justifie un niveau de ressources supérieur au montant disponible dans le cadre des activités de base. Si des ressources supplémentaires peuvent être dégagées, une activité complémentaire spécialement adaptée aux ménages infectés et touchés par le VIH/SIDA sera mise en œuvre. Elle poursuivra les objectifs suivants: i) améliorer la sécurité alimentaire des ménages comprenant des personnes chroniquement malades, des orphelins et d'autres membres; et ii) renforcer les mécanismes de défense des ménages touchés par le VIH/SIDA et les mettre en mesure d'exercer des activités génératrices de revenus. L'activité complémentaire sera mise en œuvre dans quatre districts; elle ciblera chaque année 5 000 orphelins et 20 000 personnes chroniquement malades.

86. L'activité complémentaire nécessitera 14 000 tonnes (2 800 tonnes par an) de produits alimentaires, soit 11 500 tonnes de maïs et 2 500 tonnes de légumineuses pendant la période du programme, pour un coût opérationnel direct de 4 717 885 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 500 000 dollars. Cette activité dépendra de la disponibilité de fonds.

Évaluation

87. Chaque activité sera revue et évaluée périodiquement. Les dispositions concernant les évaluations et les études de cas seront intégrées aux activités fondamentales et permettront de savoir s'il faut introduire des mesures correctrices pour réviser les objectifs et les résultats. Des rapports d'achèvement seront établis dès qu'une activité sera terminée. À la fin de 2004, on évaluera le programme, pour déterminer s'il est bien centré et si ses buts et objectifs restent pertinents et sont en bonne voie d'être atteints. Ce calendrier permettra de tenir compte des recommandations de l'évaluation pour la préparation du prochain SSP et de rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation des ressources du programme.

RECOMMANDATION

88. Pour le programme de pays proposé pour le Malawi, qui couvre la période 2002–2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 21,1 millions de dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de 4,7 millions de dollars pour des activités complémentaires (conformément à l'annexe III).



ANNEXE I

RESUME DU SSP POUR LE MALAWI (WFP/EB.3/2000/6/2)

Le Malawi est à la fois l'un des pays les moins avancés (PMA) et un pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans y est de 234 pour 1 000 (Enquête intégrée sur les ménages malawiens 1997/98—IHS). La population est estimée à 9,8 millions d'habitants (recensement de 1998), le produit intérieur brut (PIB) par habitant y est de 220 dollars E.-U. (estimation pour 1999 fournie par le Gouvernement malawien lors de la réunion du Groupe consultatif de mai 2000). Le Rapport sur le développement humain de 1999 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) classe le Malawi au 159^{ème} rang sur les 174 pays considérés.

L'économie malawienne est essentiellement agricole, le secteur agricole fournissant 35 pour cent du PIB et l'essentiel des recettes d'exportation (90 pour cent). L'essentiel des recettes d'exportation est tiré du tabac, dont le prix suit les cours du principal marché d'exportation. La pauvreté est bien plus marquée dans les zones rurales, où vivent 86 pour cent des ménages (IHS, 1997/98). De plus, le déclin de la productivité agricole et la parcellisation accrue des terres ont poussé un nombre croissant de petits exploitants à aller chercher du travail dans les zones urbaines, où ils grossissent la population pauvre.

Depuis 1990, le bilan alimentaire national est généralement en déficit, et très vulnérable face aux fluctuations climatiques. La sécheresse et les inondations sont fréquentes. En outre, même au cours des années où les conditions économiques et climatiques sont favorables, l'insécurité alimentaire chronique reste le lot de certaines régions. Les inégalités de revenus sont fortes et en progression, poussant encore à la hausse le nombre de ménages vivant dans l'insécurité alimentaire. La malnutrition chronique est très fréquente chez les enfants de moins de cinq ans et les élèves des écoles primaires, en particulier dans les régions où l'insécurité alimentaire est grande.

La mission du PAM au Malawi sera d'aider les communautés pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire à renforcer leur sécurité alimentaire et à réduire leur vulnérabilité face aux chocs exogènes et aux catastrophes naturelles. La stratégie sera axée sur des interventions visant à améliorer la nutrition par le biais de la formation et du développement communautaire, à développer les réserves d'avoires directement productifs des ménages et des communautés, à améliorer la planification préalable des catastrophes et la préparation des secours à l'échelle des communautés et des ménages, ainsi qu'à aider le gouvernement à formuler sa politique d'aide alimentaire et à terminer l'élaboration du Plan national de gestion des catastrophes.

Les activités futures répondront aux priorités 1, 2, 3 et 4 du document directeur "Favoriser le développement" (décision 1999/EB.A/2). Elles seront en outre exclusivement axées sur les zones rurales les plus pauvres des districts se caractérisant par une insécurité alimentaire chronique et une forte concentration de population urbaine pauvre. Les activités passeront de plus en plus par une intervention d'aide alimentaire multisectorielle (Fonds alimentaire). Le PAM apportera son appui au Département des secours et du relèvement par l'entremise de l'Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV). Le Programme s'efforcera également de mobiliser l'appui requis pour financer les dépenses non alimentaires, par exemple formation et crédit, afin que les bénéficiaires puissent tirer de l'intervention des avantages durables en termes de développement, tout en recevant une aide alimentaire.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) guidera la préparation du programme de pays Malawi 2002-2006. Il a été élaboré au cours d'un processus consultatif de trois mois faisant appel à un grand nombre de représentants des institutions de l'Etat, des organisations des



Nations Unies, des ONG et des donateurs. Son élaboration a été harmonisée avec celle du prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Malawi. La programmation conjointe en est encore à ses débuts. Les activités de planification et de budgétisation internes des partenaires du développement local intéressés ne sont pas encore terminées. Il faudra donc adopter une approche flexible de programmation de l'aide du PAM pour pouvoir tirer parti des possibilités qui se présenteront.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVES DURANT LE DEBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LE MALAWI

Le Conseil a approuvé la stratégie proposée pour le deuxième programme de pays du Malawi (2002–2006) prenant en compte le fait que le Malawi fait partie des pays les moins avancés et que les catastrophes naturelles y sont fréquentes. Il a noté que la stratégie était conforme aux politiques générales nationales et à celle du PAM, et qu'elle tenait compte des principaux points soulevés par l'évaluation du programme de pays en cours, notamment l'engagement et la responsabilité du gouvernement à l'égard du futur programme d'aide du PAM.

Le Secrétariat a souligné que le schéma de stratégie de pays était le résultat d'un processus consultatif auquel avaient participé les autorités nationales, dont les premiers secrétaires des ministères d'exécution.

Un représentant a recommandé que l'on tire parti des données déjà disponibles, en particulier celles de l'enquête nutritionnelle nationale. Il a également été proposé que le bureau de pays se joigne et participe à l'élaboration de la politique nationale en matière de sécurité alimentaire. En réponse à la question d'un représentant, le Secrétariat a précisé que l'élargissement du programme d'alimentation scolaire en cours dépendrait de ses résultats. Un représentant a noté que le gouvernement devrait veiller à ce que certaines conditions soient remplies avant que l'activité d'appui à l'enseignement primaire puisse être élargie. Le Conseil a suggéré que le Secrétariat fasse figurer ces conditions dans les futurs documents.

Le Conseil a suggéré que les subventions spéciales des donateurs servent à la formation du personnel de contrepartie et à l'assistance technique dans le cadre de la préparation du programme de pays.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MALAWI (2002–2006)**

Résultats-Hiérarchie	Indicateurs de performance	Hypothèses et Risques
<p>But au niveau national: L'objectif central du Projet de rapport sur la stratégie de réduction de la pauvreté (RSRP) du Gouvernement est de mettre les pauvres en mesure de réduire leur pauvreté et d'assumer leur développement et leur productivité par une large participation au développement socio-économique</p>	<p>Réduction du pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté de 65 pour cent en 1998 à 55 pour cent en 2006.</p>	<p>Hypothèses: Le RSRP permettra au Gouvernement d'augmenter les investissements dans les secteurs de l'enseignement de base, des soins de santé primaire et de l'agriculture. La gouvernance, qui constitue l'un des trois domaines d'intervention du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sera améliorée</p>
<p>But du programme de pays: Mettre les ménages vivant dans l'insécurité alimentaire (surtout ceux qui sont dirigés par une femme) mieux en mesure de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels et de supporter les chocs économiques extérieurs, la sécheresse et les inondations, tout en essayant d'améliorer la situation des femmes et en luttant contre le VIH/SIDA</p>	<p>Indicateurs d'impact: Le pourcentage de ménages de petits fermiers réduits en août de chaque année à l'insécurité alimentaire est ramené de 53% à 40% en 2006 (Bilan commun de pays) Le pourcentage de ménages incapables d'acheter des aliments adéquats est ramené de 82 pour cent à 60 pour cent en 2006 (Bilan commun de pays))</p>	<p>Les ressources nécessaires pour exécuter le programme seront mobilisées. Les parties prenantes travailleront au développement socio-économique conformément à l'engagement pris par le gouvernement. Le gouvernement s'engagera à exécuter le Plan d'action national pour la sécurité alimentaire et à appliquer les recommandations du Sommet mondial de l'alimentation.</p>
<p>Objectif du programme de pays (Buts des activités)</p>	<p>Indicateurs des effets du programme</p>	<p>Hypothèses et Risques</p>
<p>1. Améliorer l'état de santé des mères et des enfants de moins de cinq ans dans les régions pauvres où sévit l'insécurité alimentaire par une consommation alimentaire accrue et des pratiques sanitaires et nutritionnelles améliorées</p>	<p>Réduction du taux de mortalité maternelle et infantile Réduction de la mortalité néonatale Réduction du nombre de femmes souffrant de malnutrition parmi les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire Réduction du taux de mortalité maternelle parmi les femmes des communautés ciblées</p>	<p>Hypothèses: Le RSRProjet sera finalisé et exécuté systématiquement. Le Gouvernement s'engagera à mettre en œuvre le Plan d'action national pour la sécurité alimentaire et les recommandations du Sommet mondial de l'alimentation.</p>



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MALAWI (2002–2006)**

<p>2. Augmenter la scolarisation et réduire les taux d'abandon scolaire (notamment des filles et des orphelins) dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire par la fourniture de repas scolaires</p>	<p>Réduction importante des disparités entre filles et garçons au niveau de la scolarisation</p> <p>Sensibilisation des communautés ciblées à l'importance de l'éducation des enfants en général, et des filles et des orphelins en particulier</p> <p>Nombre d'enfants retournant à l'école après l'introduction du programme</p>	<p>Hypothèses:</p> <p>The RSRP sera finalisé et exécuté systématiquement.</p> <p>Le Gouvernement fournira des intrants complémentaires (enseignants qualifiés, manuels, tables) et construira des blocs scolaires dans les régions où la scolarisation aura augmenté.</p>
<p>3. améliorer la sécurité alimentaire des pauvres urbains et ruraux par la création/remise en état d'actifs au niveau des communautés et des ménages dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire</p>	<p>Amélioration de l'accès aux communautés isolées</p> <p>Prise de conscience dans les communautés ciblées de l'importance que revêt l'entretien des actifs communautaires</p> <p>Augmentation de la participation aux activités de développement</p>	<p>Le RSRP sera finalisé et exécuté systématiquement.</p>
<p>But de chaque activité du programme de pays</p>	<p>Indicateurs des effets de l'activité</p>	<p>Hypothèses et Risques</p>
<p>1.1 Améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mères allaitantes, enfants et mères infectés par le VIH/SIDA) par une alimentation supplémentaire.</p>	<p>Réduction de 20 pour cent d'ici à 2006 du nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale et un faible poids à la naissance</p> <p>Augmentation du rapport taille/poids d'enfants de moins de cinq ans</p> <p>Gain de poids moyen des femmes enceintes.</p> <p>Réduction du nombre de cas de malnutrition parmi les enfants et les mères infectés par le VIH/SIDA dans les dispensaires de santé maternelle et infantile et d'alimentation d'appoint communautaires et dans les services de réadaptation nutritionnelle.</p>	<p>Risque:</p> <p>Réduction du renouvellement rapide du personnel au service du Gouvernement qui entraîne une perte de potentiel et le départ de personnel qualifié.</p> <p>Hypothèses:</p> <p>D'autres interventions sanitaires (par ex. vaccinations, VIH/SIDA, santé maternelle et infantile, etc.) seront organisées et maintenues.</p>



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MALAWI (2002–2006)**

<p>1.2 Améliorer les pratiques d'alimentation complémentaire par l'établissement d'un Fonds de roulement pour les semences de soja et de légumes et par la formation à de bonne pratiques sanitaires, nutritionnelles et de soins aux enfants ainsi qu'à des activités génératrices de revenus</p>	<p>Augmentation de 20 pour cent pour 2006 du pourcentage de ménages utilisant dans leur alimentation du soja de production familiale</p> <p>Amélioration des connaissances et des pratiques des travailleurs sanitaires communautaires et des mères dans les régions ciblées</p>	<p>Hypothèses:</p> <p>Mobilisation pour le financement des semences de soja .</p> <p>Amélioration continue des qualifications et de la motivation du personnel de santé.</p>
<p>2.1 Augmenter la scolarisation des enfants, notamment des filles et des orphelins appartenant à des ménages pauvres vivant dans l'insécurité alimentaire</p>	<p>Augmentation moyenne de 20 pour cent à partir de 2003 des taux bruts d'inscription dans les écoles ciblées (25 pour cent pour les filles et 15 pour cent pour les garçons)</p>	<p>Sensibilisation des parents et des tuteurs à l'importance de l'éducation des filles.</p>
<p>2.2 Réduire les disparités des taux de scolarisation et d'abandon entre filles et garçons dans les écoles primaires ciblées</p>	<p>Augmentation de 10 pour cent par an du pourcentage de filles scolarisées</p> <p>Diminution de 75 pour cent d'ici à 2006 du taux d'abandon scolaire</p>	<p>Les associations enseignants/parents créeront un environnement propice à la reprise de la scolarité des filles.</p> <p>Des enseignants qualifiés, des manuels et des bureaux seront fournis pour assurer un enseignement de bonne qualité dans les écoles primaires ciblées.</p>
<p>3.1 Augmenter la production alimentaire des petits fermiers par la création et la remise en état de petits périmètres d'irrigation dans les régions exposées à la sécheresse</p>	<p>Augmentation annuelle de 15 pour cent des rendements dans les fermes et les ménages grâce à l'activité VOAD</p> <p>Mise en place chaque année de 50 ha de petite irrigation</p>	<p>Aucune catastrophe majeure ne survient.</p>
<p>3.2 Améliorer l'accès aux marchés et à des équipements sanitaires satisfaisants par la remise en état des routes rurales et périurbaines et la création de systèmes de drainage, d'approvisionnement en eau et de gestion des déchets dans les communautés pauvres</p>	<p>Réduction de 20 pour cent du temps moyen de déplacement des communautés aux marchés.</p>	<p>La mise en place de systèmes d'informations sur les débouchés commerciaux et l'existence de systèmes de commercialisation organisés dans les régions rurales amélioreront les prix et le pouvoir de négociation des agriculteurs.</p>
<p>3.3 Améliorer la base de ressources par la création de forêts communautaires, l'utilisation de pratiques améliorées de conservation du sol et l'acquisition de compétences donnant accès à d'autres sources de revenus</p>	<p>Augmentation annuelle de 15 pour cent des surfaces protégées ou bonifiées par des mesures de lutte contre l'érosion.</p>	<p>Un appui approprié de la gestion des terres et de l'eau assuré par les services de vulgarisation au niveau de la communauté permettra l'adoption et l'application de technologies de conservation du sol et de l'eau.</p>



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MALAWI (2002–2006)**

3.4 amélioration de la capacité de gérer les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets	Réduction des effets des catastrophes naturelles sur les communautés ciblées	Comme il s'y est engagé, le Gouvernement achèvera et adoptera le Plan national de gestion des catastrophes pour assurer une mise en œuvre efficace des activités visant à atténuer leurs effets
Principaux extraits	Indicateurs d'extraits	Hypothèses et Risques
1 1.1 38.000 enfants souffrant de malnutrition âgés de 6 mois à 5 ans, 8. 000 mères ou substituts maternels et 34.000 femmes enceintes et mères allaitantes recevront 27.500 tonnes d'aide alimentaire en 5 ans	<p>Nombre de garçons et de filles souffrant de malnutrition grave soignés et nourris dans les services de réadaptation nutritionnelle.</p> <p>Nombre de garçons et de filles souffrant de malnutrition modérée soignés et nourris dans les centres de santé maternelle et infantile et d'alimentation supplémentaire communautaires</p> <p>Nombre de femmes inscrites au programme de conseils et de tests confidentiels volontaires pour le VIH/SIDA dans les centres de santé maternelle et infantile et d'alimentation supplémentaire communautaires.</p>	<p>Hypothèses:</p> <p>Le programme d'information nutritionnelle de l'Union européenne sera appuyé</p> <p>Le programme de conseils et de tests confidentiels volontaires sera suivi et soutenu</p>
1.2.1 5.000 ménages pauvres, vulnérables participent chaque année au système de prêt renouvelable pour l'achat de semences de soja et deviennent autonomes à partir de 2003	Nombre de prêts fournis, nombre d'agriculteurs et de ménages formés à l'utilisation des semences de soja.	<p>Les semences de soja seront fournis par le gouvernement et par d'autres donateurs bilatéraux</p> <p>Des services de vulgarisation seront prévus pour la production et la transformation des semences de soja afin de renforcer la mise en œuvre de l'activité.</p>
1.2.2 100 agents formés en nutrition, pratiques de sevrage, hygiène et assainissement, soins à la maternité, maladies à transmission sexuelle, y compris VIH/SIDA	Nombre d'agents formés	Maintien de l'intérêt et de la motivation du personnel travaillant dans le domaine de la santé communautaire et de la nutrition.
2.1.1 50.000 élèves par an sont scolarisés et suivent régulièrement les cours, ce qui améliore leur performance scolaire	Nombre d'élèves présents pendant les cours, taux de passage à la classe supérieure et taux de redoublement	Le Gouvernement fournira des intrants complémentaires (salles de classe, matériel didactique, enseignants) aux écoles ciblées pour assurer la réussite du programme.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MALAWI (2002–2006)**

2.2.1 50.000 élèves par an sont nourris à l'école et 32.500 reçoivent des rations à emporter à la maison	Nombre d'enfants nourris à l'école, nombre de filles recevant des rations à emporter à la maison	Hypothèses: Des membres de la communauté continueront de préparer bénévolement les repas scolaires.
2.3.1 50 pour cent des élèves inscrits sont des filles et 15 pour cent sont des orphelins	Nombre et pourcentage des filles présentes aux cours.	Les parents seront sensibilisés aux avantages que présente l'éducation des filles et seront encouragés à libérer leurs filles pour qu'elles puissent suivre l'enseignement primaire.
3.1.1. 400 ha de petits périmètres d'irrigation sont construits ou remis en état	De petits périmètres d'irrigation sont remis en état et agrandis, des canaux d'irrigation sont construits	Le Gouvernement et les donateurs fourniront des ressources de contrepartie et des articles non alimentaires pour compléter l'aide du PAM. Le gouvernement fournira des vulgarisateurs qualifiés dans les technologies de la petite irrigation ainsi que de la conservation du sol et de l'eau.
3.2.1 2.250 km de routes d'accès aux villages sont remis en état	Longueur des routes d'accès remises en état	Le Gouvernement, les ONG, les donateurs et les bénéficiaires continueront de démontrer l'intérêt actif qu'ils portent à la mise en oeuvre du Plan d'action national pour les forêts et du Plan d'action national pour l'environnement.
3.3.1 10.000 ha de collines et de bassins versants dégradés et de terres dénudées sont remis en état	Collines, bassins versants et terres remis en état	Le Gouvernement maintiendra son engagement concernant l'état de préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets au niveau central, des districts et des communautés.
3.3.2 Des travaux sont faits pour assurer l'écoulement des rivières sur 50 km et renforcer les berges	Longueur des berges renforcées	Le programme national de prévision des inondations et d'atténuation de leurs effets sera exécuté par le Ministère de mise en valeur de l'eau.
3.3.3 20 micro barrages et 300 km de terrassements pour le captage d'eau, de rampes de pierre, de rampes de drainage des eaux de grosses pluies et de levées sont construits	Nombre de micro-barrages, de levées, de terrassements et longueur des rampes de drainage construits.	Hypothèses: L'engagement des communautés ciblées vis à vis de la protection de l'environnement ne se relâchera pas.



**RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE
PROGRAMME DE PAYS POUR LE MALAWI (2002–2006)**

3.4.1 140 comités de la protection civile et 14 administrations d'assemblée de district sont formés à la gestion des catastrophes.	Nombre de comités opérationnels (comités de planification des activités, d'entretien des actifs et de distribution des vivres) et d'administrations de district formés à la préparation aux catastrophes et à l'atténuation de leurs effets	Les communautés tireront parti de l'information, des connaissances et des compétences acquises.
--	---	---

Bénéficiaires cibles: Enfants sous-alimentés appartenant à des ménages pauvres, vivant dans l'insécurité alimentaire en régions rurales et périurbaines; ménages et communautés touchés par le VIH/SIDA; ménages pauvres et souffrant de la faim dans des régions exposées à des catastrophes; femmes et enfants vulnérables en général et filles et orphelins en particulier.



ANNEXE III

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DU MALAWI (2002–2006)

Activités fondamentales

	Activité 1	Activité 2	Activité 3	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	20 000	25 000	19 000	64 000
Produits alimentaires (valeur)	5 988	6 150	4 380	16 518 18
Transport extérieur	229 397		330 000	559 397
TTEM (total)	960 000	1 174	893 000	3 027 99
TTEM (coût par tonne)	48	47	47	
Autres DOC	335 000	341 000	335 500	1 011 50
Total, coûts opérationnels directs	7 512	7 665	5 931	21 117 07
CAD ¹				3 022 00
CAI ²				1 882 84
Total, coûts pour le PAM				26 021 91
Contribution du gouvernement	1 406	1 757	1 331	4 500 00

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME DU MALAWI (2002–2006)

Activités complémentaires

	Activité 1	Total
Produits alimentaires (en tonnes)	14 000	14 000
Produits alimentaires (valeur)	3 580 000	3 580 000
Transport extérieur	341 880	341 880
TTEM (total)	616 005	616 005
TTEM (coût par tonne)	44	
Autres DOC	180 000	180 000
Total, coûts opérationnels directs	4 717 885	4 717 885
CAD ¹		365 000
CAI ²		396 465,03
Total, coûts pour le PAM		5 479 350,03
Contribution du gouvernement	500 000	500 000

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des montants nécessaires des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
COD	Coûts opérationnels directs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RSRP	Rapport sur la stratégie de réduction de la pauvreté
SSP	Schéma de stratégie de pays
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VCAD	Vivres pour la création d'actifs et le développement

